

Tableau de vos garanties :

EVENEMENTS GARANTIS	LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES
Vol total du vélo assuré, entre 7 h et 23 h, en tout lieu	- Valeur à neuf pendant 12 mois suivants la date d'achat du vélo. - Valeur d'achat du vélo diminuée d'une vétusté de 1 % par mois à compter du 13 ^{ème} mois suivant la date d'achat. - Garantie limitée à une déclaration de sinistre par an.	Néant
Vol des accessoires du vélo assuré simultanément au vol du vélo, entre 7 h et 23 h, quel que soit le lieu	- Garantie de 150 € par sinistre. - Garantie limitée à une déclaration de sinistre par an.	Néant
Dommages	- Valeur à neuf pendant 12 mois suivants la date d'achat du vélo. - Valeur d'achat du vélo diminuée d'une vétusté de 1 % par mois à compter du 13 ^{ème} mois suivant la date d'achat. - Garantie limitée à deux déclarations de sinistres par an.	Néant
Indemnité versée suite à un accident	Capital de 1 000 €	Néant

Attestations et informations importantes :

- Vous attestez avoir pris connaissance que la Contribution aux attentats (5,90 €), versée au Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres infractions n'est pas restituée en cas d'annulation du contrat.
- Vous avez attesté posséder un dispositif cadenasé permettant de fixer le vélo à un point d'attache afin d'en empêcher le vol, qui est soit agréé SRA (www.sra-asso.fr), soit agréé par la FUB (www.bicycode.org), soit de la marque ABUS, soit commercialisé par MOUSTACHE Bikes.
- Vous avez attesté avoir pris connaissance préalablement à l'achat de l'assurance vélo des Dispositions Générales du contrat. La signature électronique et le paiement de la prime d'assurance matérialisent l'adhésion au contrat.
- Vous avez attesté la véracité des informations portées ci-dessus et vous avez reconnu être informé des sanctions prévues par l'article L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités, résiliation du contrat) du Code des assurances en cas de fausse déclaration.
- Vous vous êtes engagé à télécharger dans votre tableau bord de membre Wizzas (www.wizzas.com) sous 2 semaines une copie électronique de la facture de votre vélo et de la facture de votre antivol.

Rappel : vous bénéficiez d'un droit de rétractation de quatorze jours à compter de la date d'enregistrement de l'adhésion au contrat, conformément aux dispositions de l'article L. 112-2-1-II-1° du Code des assurances (voir fiche et notice d'information).

Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 : les renseignements demandés font l'objet de traitements informatiques destinés à la souscription et à la gestion de votre contrat et sont indispensables à cette fin (droit d'accès et de rectification en s'adressant à MAVIT 78, Faubourg des Vosges, 68800 THANN. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations nous-mêmes, elles peuvent également être communiquées aux réassureurs, organismes professionnels.

Vous pouvez également, vous opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant à MAVIT 78, Faubourg des Vosges, 68800 THANN. Vous bénéficiez également de toutes les dispositions issues des différents textes relatifs à la protection des données à caractère personnel, notamment à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (entrée en vigueur : 25 mai 2018).

Assureur : MAVIT dont le siège social est situé 78, Faubourg des Vosges, 68800 THANN - Entreprise régie par le Code des Assurances. Membre du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (Gamest).

Courtier : WIZZAS SAS, 31 rue Victor Hugo, 92400 Courbevoie – SA de courtage d'assurance et de réassurance au capital 10 000 € entièrement libéré - ORIAS N°17 005 738 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes à la législation. RCS Nanterre 830674222.

Entreprises soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, 4 Place de Budapest, 75436 Paris – Tél. : 01 49 95 40 00 www.acpr.banque-france.fr